



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - LE 14 AVRIL 2020

Déchets : poursuivre les efforts pendant le confinement

Trop d'incivilités

Afin de limiter les risques de propagation du virus, des gestes simples sont à respecter :

- Ne pas déposer les déchets au pied des bacs de collecte sélective ou d'ordures ménagères, devant les déchèteries ou dans la rue. Ces déchets en vrac au sol génèrent de l'insalubrité publique et un surcroît de travail pour les agents actuellement dédiés à des missions plus importantes.
- Penser à se laver les mains avant et après chaque manipulation des sacs poubelle et des bacs de collecte.
- Jeter les mouchoirs, masques et gants et lingettes de nettoyage dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères. Aucun de ces produits ne doit être jeté dans la poubelle jaune, dans le compost ou dans la nature.

- Positionner les sacs d'ordures ménagères bien fermés dans le bac prévu à cet effet, respecter les consignes de tri.

Respecter le tri

La collecte des ordures ménagères et du tri est maintenue en cette période de confinement. Le respect des consignes de tri permet d'alimenter les chaînes d'approvisionnement des industries de recyclage.

Par ailleurs, il est demandé de stocker temporairement les déchets habituellement apportés en déchèteries (déchets verts, encombrants...) en attendant leur réouverture. Il est interdit de brûler les déchets verts dans son jardin.

S'organiser autrement

La période du confinement peut être l'occasion de réduire sa quantité de déchets en s'organisant autrement :

- Créer son compost
- Pratiquer la technique du broyage
- Donner une seconde vie aux objets non utilisés
- Cuisiner autrement, notamment les restes, et utiliser l'eau du robinet.

Collecte et traitement maintenus

Le SYTRAD constate depuis le confinement une augmentation des déchets mal triés (mouchoirs dans les bacs de collecte sélective, gravats ou mobiliers de jardin cassés dans les bacs d'ordures ménagères, dépôts sauvages aux pieds des conteneurs...).

Pour rappel : sur le territoire du SYTRAD, l'activité du centre de tri est maintenue grâce à la mise en place d'une organisation scrupuleuse. Par ailleurs, les centres de valorisation continuent à réceptionner et à traiter les déchets provenant des bacs d'ordures ménagères (poubelles grises). Les équipes ont été réorganisées (rotation du personnel...) pour tenir compte des gestes barrières et assurer ainsi un fonctionnement normal du site.

Selon une étude faite par le SYTRAD sur son territoire, une poubelle de déchets ménagers pèse en moyenne 231 kilos par an et par habitant. Si tout était trié à 100 %, l'on pourrait arriver à 53 kilos.

www.sytrad.fr